



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **3 décembre 2024 à 19h45** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Johanne Babin, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et greffier-trésorier Mickaël Tuilier est également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Aucun
- 4. Finances**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Avis de motion du Règlement 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception
 - 5.2 Adoption du projet de Règlement 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Aucun
- 7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
 - 7.1 Aucun
- 8. Travaux publics et Parcs**
 - 8.1 Autorisation de vente d'un bien municipal (véhicule six roues 2002)
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Aucun
- 10. Divers**
 - 10.1 Aucun
- 11. Période d'information**
 - 11.1 Aucun
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

24-1203-443 Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. Administration générale

5.1 Avis de motion du Règlement 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Johanne Babin à l'effet qu'un *Règlement 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception* sera présenté.

5.2 **Adoption du projet de Règlement 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception**

24-1203-444 *La conseillère Johanne Babin demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.*

Il est proposé par Johanne Babin et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 24-1210 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.

8. **Travaux publics et Parcs**

8.1 **Autorisation de vente d'un bien municipal (véhicule six roues 2002)**

24-1203-445 Attendu la réception d'un véhicule de remplacement, la Municipalité est prête à se départir de son camion Freightliner FL-80 2002;

Attendu l'appel de propositions publié à cet effet dans différents médias, tels que le site, les réseaux sociaux et les journaux;

Attendu que la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre pour cet appel de propositions;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 20 novembre 2024;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers

1. de vendre, sans aucune garantie et à ses risques et périls, à l'entreprise Excavation Beauséjour inc., le camion Freightliner FL-80 2002 et ses équipements, conformément à l'appel de propositions 2024-VENTE-TP-114, pour un montant de 22 000 \$ plus toutes taxes applicables;
2. que la responsabilité d'immatriculer l'équipement acheté revient exclusivement à l'acquéreur, qui doit procéder à son immatriculation suivant le paiement complet et avant d'en prendre possession.

12. **Période de questions**

Aucune

13. **Fermeture de la séance**

24-1203-446 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 20h33.

Joé Deslauriers
Maire

Mickaël Tuilier
Directeur général et
greffier-trésorier